



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lancement des travaux du futur bâtiment emblématique de l'engagement de l'Etat en faveur de l'environnement

Pose de la première terre de la Maison de l'environnement

La « première terre » de la future Maison de l'environnement de l'Etat de Vaud a été déposée symboliquement ce jour sur le site de Vennes, dans les hauts de Lausanne. Première terre, car l'édifice comprendra un corps central en terre crue, ainsi qu'une enveloppe et une structure porteuse en bois issu des forêts cantonales. L'utilisation du pisé, constitué essentiellement de la terre qui sera excavée sur place, est une première sur le territoire vaudois. Véritable emblème de la politique environnementale conduite par le Canton et en matière de durabilité, le bâtiment accueillera 166 collaboratrices et collaborateurs de la Direction générale de l'environnement d'ici l'été 2021.

Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat en charge de l'environnement, et Pascal Broulis, conseiller d'Etat en charge des bâtiments de l'Etat, se sont livrés à un geste symbolique fort ce 11 octobre et devant un parterre d'invités. Accompagnés par Cornelis Neet, directeur général de l'environnement (DGE), et Philippe Pont, directeur général des immeubles et du patrimoine (DGIP), les deux représentants du gouvernement ont façonné une brique de terre crue à l'endroit même où sera érigée la future Maison de l'environnement.

La pose de cette première terre revêt un caractère particulier : elle marque l'engagement de l'Etat de Vaud en termes d'environnement et de durabilité. La Maison de l'environnement, dont l'inauguration est prévue à l'été 2021, sera effectivement emblématique à plusieurs titres. Son enveloppe extérieure et sa structure porteuse seront réalisées en bois issus des forêts cantonales. La coupe de quelque 4500 m³ de bois, essentiellement de l'épicéa, a été effectuée en très grande majorité par les forestiers de l'Etat et sur l'ensemble du territoire cantonal. Le corps central de la future bâtisse sera, lui, érigé en pisé, un matériau utilisé depuis des siècles et dont on redécouvre aujourd'hui le potentiel. Le pisé sera composé de 95% de terre, celle qui sera excavée du site de Vennes, et de 5% de ciment. Les éléments en pisé seront

façonnés et séchés dans une entreprise vaudoise, sise à Allaman. La Maison de l'environnement a pour objectif de réunir 166 collaboratrices et collaborateurs de la DGE, actuellement répartis sur cinq sites.

Avec la création de la DGE, l'Etat s'est doté dès 2013 d'une organisation lui permettant de conduire de manière cohérente et moderne les politiques environnementale et énergétique. Cette cohérence sera encore renforcée grâce à la Maison de l'environnement, qui regroupera sur les hauts de Lausanne les directions des ressources naturelles et de l'énergie, la direction de l'environnement industriel, urbain et rural se trouvant, elle, déjà sur le site de Vennes.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 11 octobre 2019

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DTE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'État

DJES, Cornelis Neet, directeur général, Direction générale de l'environnement

TÉLÉCHARGEMENTS

[Six images de synthèse à télécharger](#)

[Plaquette de présentation de la Maison de l'environnement](#)